

Le Syndicat du Textile de Montmagny veut signaler à votre attention que la Ville de Montmagny a été considérée en 1966 comme site d'implantation d'une usine d'eau lourde à être construite par la compagnie Canadian General Electric of Canada.

Or, monsieur l'Orateur, le 3 février 1969, j'avais inscrit au *Feuilleton* la question 1307, qui se lisait ainsi:

Est-ce que le gouvernement a fait faire une étude en vue de connaître les possibilités de l'établissement d'une usine d'eau lourde et qui serait ou aurait été située à proximité de la ville de Montmagny ou dans les environs et, dans l'affirmative, quel a été le résultat de cette étude?

La réponse était la suivante:

En ce qui concerne l'Énergie atomique du Canada Limitée:— Non.

On n'avait pas fait d'étude à ce sujet.

• (10.10 p.m.)

Par la suite, soit le 10 février 1969, j'ai écrit au ministère pour demander des renseignements supplémentaires. C'est le sous-ministre de l'Industrie et du Commerce qui a répondu à ma lettre. Il disait ce qui suit:

Voici la liste des installations de production qui sont en chantier ou dont on projette la construction au Canada:

- a) Glace Bay (Nouvelle-Écosse). Capacité annuelle de 400 tonnes. On commencera à l'exploiter en 1969.
- b) Tupper Point (Nouvelle-Écosse). On commencera à l'exploiter en 1969.
- c) Douglas Point (Ontario). On commencera à l'exploiter en 1972.

Le coût de la construction d'une usine d'eau lourde d'une capacité annuelle de 400 tonnes s'élève à environ 65 millions de dollars. La Deuterium of Canada Ltd. et la Canadian General Electric Co. Ltd. ont passé des contrats avec l'Énergie atomique du Canada Ltée aux fins de vendre 5,000 tonnes d'eau lourde sur une période de douze ans. La production de l'usine de Douglas Point sera utilisée par l'Hydro-Ontario qui désire accroître son programme de production d'énergie d'origine nucléaire.

Si je puis encore vous être de quelque utilité à ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

A la suite de cette réponse, j'ai inscrit au *Feuilleton* la question suivante:

1. Est-ce que le ministre de l'Industrie a déjà songé à la possibilité de l'établissement d'une usine d'eau lourde à Montmagny?
2. Est-ce que le ministre de l'Industrie a déjà fait faire certains travaux de recherches à cet effet et, dans l'affirmative, a) quels ont été les résultats de ces recherches, b) est-ce que les lieux ont été trouvés acceptables pour une telle usine, c) est-ce que l'eau nécessaire pour une telle usine a été considérée comme utilisable à cette fin, d) quel est le coût approximatif de construction d'une usine d'eau lourde?

On m'a répondu comme il suit:

1. La possibilité d'établir une usine d'eau lourde à Montmagny n'a pas été étudiée.
2. La question ne s'applique pas.

Or, dans un bulletin publié par l'Hydro-Québec, en date du 25 juillet 1966, on peut lire ce qui suit:

Le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du ministère des Mines et des Relevés techniques et de la Commission canadienne de l'énergie atomique, avait demandé à la Canadian General Electric si elle consentirait à construire une usine d'eau lourde au Canada, à certaines conditions, dont une des premières était qu'elle soit érigée dans une des régions officiellement classées «zone défavorisée».

... dont Montmagny faisait alors partie.

Or, l'étude a été faite, et un paragraphe du bulletin se lit comme suit:

La Canadian General Electric, pressée par la Commission canadienne de l'énergie atomique, avait dû imposer le 24 juin comme date limite d'inscription.

... pour les villes qui voulaient s'inscrire pour obtenir la construction de l'usine d'eau lourde.

Une étude a été faite. On parle d'un rapport dans le journal bimensuel de l'Hydro-Québec. Je suis étonné de constater qu'aujourd'hui les journaux rapportent que l'usine aurait été construite en Nouvelle-Écosse, qu'elle aurait coûté 120 millions de dollars, qu'elle n'a pas produit une seule goutte d'eau lourde à ce jour, qu'on projette de refiler cette usine au gouvernement de la Nouvelle-Écosse et que, pour la mettre en marche, il faudrait encore investir 90 millions de dollars.

Je voudrais terminer mes remarques en disant que je désire des explications non pas par curiosité, mais pour satisfaire la population et les autorités de Montmagny. Je désire aussi inviter de nouveau le gouvernement à considérer cette question. La fermeture d'une usine à Montmagny va entraîner la mise à pied de quelques centaines de travailleurs. L'établissement d'une usine d'eau lourde contribuerait à enrayer le chômage qui sévira bientôt à Montmagny.

J'espère que l'honorable ministre et le gouvernement tiendront compte des faits que je viens de rapporter, et s'il est exact qu'une étude a été faite, il existe donc un travail sur lequel on peut se fonder. S'il n'y a pas eu d'étude, qu'on le dise franchement et, à partir de là, les autorités de tous les paliers de gouvernement pourront travailler sur un projet, afin de réaliser la construction d'une usine d'eau lourde à Montmagny, ce qui serait très bien vu non seulement par la population de Montmagny, mais par toute la population des environs.

M. Marcel Prud'homme (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur le président, pour autant que le gouvernement fédéral est en cause, il n'y a pas eu d'étude faite, en 1970, au Canada, considérant Montmagny comme lieu de l'établissement possible d'une usine d'eau lourde. Et il n'existe pas de tel plan, actuellement, car le besoin ne s'en fait pas sentir.

[Traduction]

Les députés se souviendront sans doute qu'il y a à Glace Bay, en Nouvelle-Écosse, une usine qui n'a pas encore amorti ses frais d'installation, et qu'en avril 1970, le premier ministre (M. Trudeau) a offert à la province de la Nouvelle-Écosse une aide financière de près de 40 millions de dollars en vue du rétablissement de cette usine. On n'a pas profité de l'offre, et les mois se sont écoulés. Au début de 1971, le gouvernement fédéral a autorisé l'Énergie atomique du Canada, Limitée, à entreprendre une étude de l'usine en question afin de déterminer ce qu'à leur avis il conviendrait de faire pour la rétablir. Tout récemment, il a demandé à l'Énergie atomique du Canada, Limitée, d'entreprendre des négociations avec la Deuterium of Canada Limited et avec le premier ministre de la Nouvelle-Écosse afin de voir s'il y aurait moyen de s'entendre sur les conditions auxquelles l'Énergie atomique pourrait rétablir l'usine de Glace Bay. On devrait connaître bientôt le résultat de cette tentative.

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE—LE PROJET DE CONSOLIDATION DE L'IMPERIAL OIL—LES ENTRETIENS AVEC LE MINISTRE

M. Doug Rowland (Selkirk): Le jeudi 14 octobre, monsieur l'Orateur, j'ai posé la question suivante au ministre de l'Expansion économique régionale: Puis-je demander au ministre si, avant ou depuis la récente décision de l'Imperial Oil de consolider à Edmonton ses activités dans